

Le plateau technique

L'équipe propose un plateau technique composé de différents professionnels présentant une expérience significative des troubles psychologiques et une expertise technique permettant la recherche d'adaptation des pratiques et l'aménagement de l'environnement des enfants et des jeunes.

Elle est composée principalement :

- de Psychologues
- d'Educateurs Spécialisés

Coordonnées

Mail de contact :
emr@ditep67.fr

Mme Valérie FINCK
Directrice Adjointe
D-ITEP Le Willerhof
13 Rue Willerhof
67600 Hilsenheim

M. Richard SOLTI
Directeur Adjoint
D-ITEP Les Mouettes
46 Rue de Gerstheim
67100 Strasbourg

Equipe Mobile Ressource Du Bas-Rhin



D-ITEP Les Mouettes
D-ITEP Le Willerhof

Préambule

Le D-ITEP Le Willerhof et Le D-ITEP Les Mouettes s'associent à la mise en œuvre d'une Equipe Mobile Ressource (EMR) commune qui interviendra **sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.**

L'EMR est appelée à intervenir **auprès de professionnels** qui, dans le cadre de leurs missions, sont confrontés à des difficultés liées à l'accueil d'enfant et de jeunes, âgés de 3 à 20 ans, présentant **des difficultés psychologiques** dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, nuisent gravement à la socialisation et à l'accès aux apprentissages. Son cadre d'intervention est le suivant : les établissements de l'Education Nationale, sociaux et médicosociaux (ASE, ESMS), sanitaires et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'EMR **accompagne des équipes dans la recherche de compréhension des situations et dans l'élaboration d'outils transposables et adaptés à leurs pratiques et à leur cadre habituel de travail.**

Mission

L'EMR a pour mission d'apporter un soutien aux professionnels des établissements scolaires, des services de la protection de l'enfance et du médico-social, afin d'éviter des ruptures dans les parcours d'accompagnement des situations difficiles. C'est un dispositif de prévention et de soutien pour éviter que les situations ne se dégradent. L'EMR contribue au décloisonnement institutionnel et favorise de la sorte l'émergence d'hypothèses de résolutions adaptées à la singularité de ces situations.

Objectifs

L'EMR a pour objectif de :

- Contribuer à la **compréhension** des difficultés psychologiques et de leur expression
- Favoriser une **évaluation** plus fine des situations afin d'améliorer la pertinence des orientations (médico-sociales, scolaires, sociales et thérapeutiques)
- Proposer des **ressources** à l'ensemble des équipes accompagnant ces situations complexes
- Favoriser le maillage des secteurs (PJJ, ASE, E-N, Sanitaire et Médico-social) et le partage de compétences entre les professionnels

Comment solliciter l'EMR ?

Chaque établissement ou service dispose d'un relais/filtre permettant de contacter directement l'EMR. Ces relais sont :

- Pour l'**Education Nationale** : les inspecteurs de circonscription pour le 1er degré et les chefs d'établissement pour le second degré,
- Pour les établissements et services de l'**ASE** : le médecin référent,
- Pour les **établissements et services du sanitaire** : les chef de services ou les praticiens hospitaliers
- Pour les **ESMS** : (à définir)
- Pour la **PJJ** : (à définir)

